

## Communiqué relatif au déconfinement progressif

Chers parents, chers éducateurs,

Suite aux directives que la ministre de l'enseignement a données aux écoles spécialisées ce jeudi 30 avril, je tiens à vous donner plusieurs informations très importantes :

- **dans l'enseignement spécialisé, les cours et le transport scolaire restent suspendus jusqu'au 24 mai.** A partir de cette date, les cours reprendront **uniquement pour les élèves « sortants » (qui vont aller au secondaire en septembre)**. Les cours ne peuvent reprendre qu'un jour par semaine. Les familles concernées par cette reprise seront contactées par téléphone au plus tard le 8 mai. L'école a mis en place les conditions de sécurité imposées par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les membres du personnel et pour les élèves. Ces conditions sont détaillées dans le document annexe.

- **les garderies sont organisées aux mêmes conditions qu'à la période précédente (De 8h à 16h30).** Pour rappel : Chaque établissement doit accueillir les élèves régulièrement inscrits dans l'établissement dont les 2 parents travaillent dans des domaines tels que les soins de santé, la sécurité publique, l'accueil de la petite enfance, l'accueil des personnes âgées ou l'enseignement, ainsi que ceux dont les 2 parents doivent reprendre le travail. Une attestation de l'employeur vous sera alors demandée.

**Pour toute demande de garderie, merci de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous et de le renvoyer par mail.**

- **du travail scolaire peut être fourni aux élèves en contactant l'enseignant par mail.**

- le transport scolaire pourrait reprendre **à partir du 25 mai pour les élèves qui sont concernés par la reprise des cours ou pour ceux qui doivent aller à la garderie.** Il faudra s'inscrire pour pouvoir bénéficier du transport scolaire. Nous attendons une confirmation du ministre de la mobilité pour confirmer cette information.

- si votre enfant est concerné par la reprise des cours mais que vous ne souhaitez pas qu'il revienne à l'école, il faut simplement nous expliquer la raison de votre décision. Cette absence **ne sera pas** considérée comme « absence injustifiée ».

- jusqu'à la fin de l'année scolaire, les cours de natation sont suspendus. **Les soupes, frites et sandwiches ne seront pas disponibles.**

- **les parents doivent fournir un masque en tissu à leur enfant pour fréquenter l'école et le transport scolaire.** Le masque devra être changé ou désinfecté chaque jour.

Nous vous remercions pour votre compréhension et pour votre confiance envers notre école. Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations.

Le directeur et l'équipe éducative.

## Demande de garderie

Monsieur/ Madame :

Elève :

Date(s) de garderie :

## Mesures d'hygiène et de sécurité imposées aux écoles

- 1) Lors de l'arrivée à l'école, si un enfant a de la température dépassant 37,5°, les parents de l'élève seront contactés pour venir récupérer leur enfant le plus vite possible. Tout membre du personnel présentant des symptômes doit immédiatement rentrer chez lui.
- 2) Le port d'un masque en tissu sera obligatoire pour tous les membres du personnel, pour les élèves « sortants » et pour les élèves qui utilisent le transport scolaire. **Le masque devra être changé ou désinfecté chaque jour.**
- 3) Hygiène des mains: Tous les élèves et les membres du personnel doivent se laver les mains (eau et savon) en entrant en classe à 8h50, après la récréation, après le temps de midi, après être allé aux toilettes, après avoir toussé ou éternué et avant de quitter l'école.
- 4) Organisation des leçons : L'enseignement doit être organisé en classes de **10 élèves maximum**, avec un minimum de **4 m<sup>2</sup> par élève** et 8 m<sup>2</sup> supplémentaires par enseignant. Les chaises et bancs doivent être disposés de manière à ce que la distance entre les bancs soit aussi grande que possible, de préférence proche des murs. Les places en classe doivent être fixes. Le cours d'éducation physique peut être maintenu, mais doit être ajusté pour maintenir la distance physique. Les locaux seront aérés lors de chaque récréation.
- 5) Les repas froids (tartines), apportés par chaque élève, se prendront en classe. Les mouvements de groupes au sein de l'école doivent être limités au strict nécessaire. Lors des récréations et du temps de midi, les élèves seront répartis en zones pour **respecter les règles de distanciation sociale**.
- 6) Toilettes : L'accès aux toilettes doit être limité au nombre de lavabos qu'elles comportent et doit être pourvu de savon et de serviettes jetables pour s'essuyer les mains. Des lingettes désinfectantes (pour nettoyer la lunette du wc) seront disponibles dans chaque toilette. Des informations (pictogrammes...) doivent être affichées dans les toilettes pour rappeler aux élèves de tirer la chasse d'eau après chaque usage.
- 7) Nettoyage : Les classes utilisées doivent être nettoyées (bancs, équipement, tout ce qui peut être touché à la main) au moins après chaque journée d'école et après chaque utilisation par un groupe d'élèves différent. Les sanitaires doivent être vérifiés et pour autant qu'ils aient été utilisés, obligatoirement désinfectés deux fois par jour.
- 8) Transport scolaire : Il est rappelé que tous les élèves fréquentant les transports scolaires seront tenus de porter un masque. **En l'absence de ce dernier, l'élève ne sera pas pris en charge**. Les directions sont tenues de s'assurer que cette information a bien été communiquée aux parents des élèves concernés.
- 9) Entrée et sortie de l'école : Il est demandé aux parents de **ne pas** entrer sur le site de l'école (sauf rendez-vous pris avec la direction). A la sortie (à 15h30), il est demandé aux parents d'attendre sur le trottoir **en respectant également les distances de sécurité (1,50 m entre deux personnes)**.

Nous vous remercions pour votre compréhension et pour le respect de ces mesures sanitaires.

Le directeur et l'équipe éducative.